

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE  
PRÉSENTÉ AU  
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

*Mesures susceptibles d'aider les brasseries canadiennes à  
atteindre leurs objectifs de développement, d'innovation et  
de prospérité, et de contribuer ainsi à la croissance  
économique au Canada*

5 août 2016

[finapbc-cpb@parl.gc.ca](mailto:finapbc-cpb@parl.gc.ca)

## Introduction

Bière Canada est la voix des personnes qui brassent les bières de notre pays. Nos membres sont responsables de 90 pour cent de la production nationale. Bien des entreprises et des emplois ont migré à l'étranger, mais l'industrie de la bière évolue toujours dans la sphère locale. Les brasseurs nationaux produisent 85 pour cent de toute la bière vendue à l'échelle du pays. Selon une étude d'impact réalisée en 2013 par le Conference Board, la vente de bière soutient 163 000 emplois d'un bout à l'autre du Canada. À la fin de 2015, on comptait 644 brasseries réparties dans une foule de collectivités de partout au pays, une présence visible dans environ 225 circonscriptions fédérales.

Nous sommes reconnaissants de l'invitation que le Comité nous a lancée de participer aux consultations prébudgétaires 2017. La bière est assujettie à une foule de règles, règlements, politiques et taxes fédéraux. Dans le présent mémoire, nous mettons l'accent sur deux mesures susceptibles d'aider les brasseurs canadiens à atteindre leurs objectifs de développement et d'innovation, et de contribuer ainsi à la croissance économique et à la prospérité du Canada.

Nous demandons que le Comité des finances recommande au gouvernement fédéral de réduire son droit d'accise différentiel sur la bière de 13,5 pour cent. Le droit d'accise est une taxe sur la production, et le taux fédéral appliqué au Canada est le double de celui en vigueur aux États-Unis. La réduction du droit d'accise stimulera l'investissement, le développement et la croissance. Nous en voulons pour preuve l'augmentation du nombre de brasseries — et les 3 000 emplois qui ont été créés — constatée depuis la mise en œuvre du droit d'accise progressif, en 2006.

Nous demandons aussi que le Comité recommande au gouvernement fédéral de moderniser la norme sur la bière et d'en faire une priorité. Enchâssée dans le Règlement sur les aliments et drogues, la norme sur la bière ne convient plus à la dynamique de concurrence qui prévaut actuellement dans la catégorie bière. Elle est aussi déphasée par rapport aux changements que le gouvernement fédéral a apportés à sa façon d'approuver l'utilisation d'additifs alimentaires. Le budget de 2014 contenait un engagement quant à la modernisation de la norme sur la bière, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené à terme son processus de consultations préalables en 2015 (Ndt : en page 4, on dit 2014). Nous sommes d'avis qu'il est impératif de poursuivre sur cette lancée afin de suivre le rythme du marché concurrentiel auquel les brasseurs d'aujourd'hui doivent faire face.

Les brasseurs donnent des emplois directs à 12 000 Canadiens et versent 1 milliard de dollars en salaires et traitements. La bière est fabriquée à partir d'orge de brasserie, une culture où le Canada excelle. Dans sa forme première, la bière ne contient pas beaucoup de sucre et peu d'alcool. Une catégorie de la bière en croissance est une bonne chose pour le Canada. Nous demandons que le Comité relaie notre demande pour que ces deux mesures soient adoptées. Nous sommes d'avis que le développement, l'innovation et la croissance économique suivront.

## **Réduction de 13,5 pour cent du droit d'accise**

Nous demandons que le Comité des finances recommande au gouvernement fédéral de réduire son droit d'accise différentiel sur la bière de 13,5 pour cent. Le droit d'accise est une taxe sur la production, et le taux fédéral appliqué au Canada est le double de celui en vigueur aux États-Unis. La réduction du droit d'accise stimulera l'investissement, le développement et la croissance. À titre d'exemple, rappelons que l'instauration en 2006 du droit d'accise progressif sur la bière s'est traduite par une augmentation de l'ordre de 200 pour cent du nombre de brasseries et par la création de 3 000 emplois.

Pourquoi 13,5 pour cent?

En 1991, les taux d'accise pour toutes les catégories de boissons alcoolisées ont été augmentés pour préserver les revenus du gouvernement fédéral lors du remplacement de la taxe de vente à la fabrication par la taxe sur les produits et services. Le modèle dont s'est servi le gouvernement pour ajuster les taux d'accise ont engendré une augmentation du taux plus prononcée pour la bière que pour les vins panachés, les spiritueux panachés et les cidres. En 2006, le gouvernement fédéral a imposé un droit d'accise progressif sur la bière, mais les vins (y compris les vins panachés et les cidres) préparés à 100 pour cent à partir de produits agricoles canadiens ont été exemptés. Aujourd'hui, les panachés et les cidres paient un droit d'accise de 29,5 ¢/litre, et sont exemptés de tels droits s'ils sont préparés à 100 pour cent à partir de produits agricoles canadiens. Ils se retrouvent cependant dans le rayon des portions individuelles faiblement alcoolisées, où ils font concurrence aux produits des brasseurs qui doivent payer 31,2 ¢/litre. La réduction de 13,5 pour cent rétablirait l'écart de prix entre la bière et les panachés qui existait avant le changement de 1991.

*« L'expérience nous montre que la réduction du droit d'accise sur la bière (qui est une taxe à la production) se traduit par des investissements, de la croissance et de la création d'emplois. »*

Certains argueront que le taux du droit d'accise sur la bière est le même qu'il y a dix ans, que le taux réel a chuté et qu'il n'y a pas lieu de le réduire. À cela, nous répondons que ce droit d'accise demeure une taxe à la production, c'est-à-dire de l'argent que l'on prend au brasseur et que ce dernier ne peut pas dépenser pour s'acheter de nouvelles cuves, se doter d'un nouveau camion de livraison, embaucher d'autres vendeurs ou lancer un nouveau produit.

La croissance du secteur brassicole est une bonne chose pour le Canada. Selon une étude réalisée en 2013 par le Conference Board du Canada, un dollar en bière vendue au Canada génère 1,12 \$ pour le produit intérieur brut, sans compter les taxes et les droits provenant de la vente de bière proprement dite. Cette incidence positive découle du fait que l'industrie brassicole est une industrie locale : 85 pour cent de la bière vendue au Canada est brassée au Canada.

## Modifier la norme sur la bière

Le brassage de la bière compte pour 10 pour cent de la portion du PIB attribuable à l'industrie canadienne de la transformation des aliments et des boissons, et pour 73 pour cent du PIB attribuable à l'industrie canadienne des boissons alcoolisées. La norme sur la bière que l'on trouve dans le Règlement sur les aliments et drogues du gouvernement fédéral est d'une importance capitale pour les brasseurs. Or, nous sommes d'avis que cette norme devrait être modifiée et nous avons proposé une norme moderne qui permettrait aux brasseurs de suivre le rythme du marché concurrentiel auquel ils doivent désormais faire face. En 1990, il y avait moins de 500 marques de bière en vente au Canada. Aujourd'hui, il y en a plus de 4 000. Et le rythme du changement n'est pas en train de diminuer.

La norme sur la bière est la celle qui détermine la composition de la bière. Elle informe les brasseurs au sujet des ingrédients qui sont nécessaires et permis pour que leur produit puisse être étiqueté comme étant de la bière. Malheureusement, cette norme n'a connu aucune mise à jour importante depuis des décennies. Dans un rapport produit en 2013, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a recommandé qu'elle soit modernisée, et le gouvernement fédéral s'est engagé à le faire aux termes du budget de 2014. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené à terme son processus de consultations préalables à l'automne 2014 (Ndt : en page 2, on dit 2015), consultations qui lui ont permis d'entendre l'avis de 180 parties intéressées au sujet de notre proposition de modernisation de la norme sur la bière. La modification du Règlement sur les aliments et drogues demeure une priorité pour la communauté des brasseurs du Canada.

*« L'Agence canadienne d'inspection des aliments a mené à terme son processus de consultations préalables au sujet d'une proposition de modernisation de la norme sur la bière. Nous demandons que le parachèvement du processus de modification subséquent soit considéré comme une priorité. »*

Nous avons proposé une norme moderne qui présente les avantages suivants pour la communauté des brasseurs :

- regroupement au même endroit des lignes directrices et interprétations passées, ce qui simplifiera l'observation du règlement par les brasseurs et son application uniforme par les responsables;
- utilisation de la faible teneur en sucre naturelle de la bière pour établir des critères objectifs quant à la définition d'une bière, ce qui simplifiera le processus d'approbation de l'étiquetage pour le brasseur et pour les responsables de l'application de la réglementation;
- soutien à l'innovation et amélioration des possibilités pour les brasseurs de présenter des produits plus concurrentiels en admettant les préparations d'épices, de fruits, de jus et de saveurs comme ingrédients dans la confection de la bière.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a lancé une initiative pour moderniser l'étiquetage des aliments. Il s'agit d'un exercice très important et d'une grande complexité

comme on n'en voit qu'une fois par génération. Des centaines de groupes de l'industrie des aliments et des boissons seront mobilisés et il faudra des années avant d'en voir la fin. Cependant, les brasseurs sont prêts à ce que leur norme sur la bière soit modernisée dès maintenant. La dynamique de concurrence qui s'impose aux brasseurs ne s'estompera pas et ne prendra pas de pause. Nous pressons le gouvernement fédéral à modifier la norme sur la bière pour que les brasseurs canadiens puissent innover, se montrer concurrentiels et prospérer.

## **Conclusion**

Dans cette présentation, nous avons mis l'accent sur deux mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour aider les brasseurs canadiens à atteindre leurs objectifs de développement et d'innovation, et ainsi bonifier leur contribution à la croissance économique et à la prospérité du Canada. Ces deux mesures sont :

- réduire de 13,5 pour cent le droit d'accise sur la bière;
- modifier la norme sur la bière aux termes du Règlement sur les aliments et drogues.

L'important apport économique de la bière vient du fait que le brassage demeure une industrie locale. Contrairement à nombre d'autres industries qui ont déplacé des emplois à l'étranger, les brasseurs nationaux produisent 85 pour cent de la bière vendue au pays. La réduction du droit d'accise sur la bière stimulerait les investissements et la création d'emplois, et corrigerait un déséquilibre fiscal favorisant les panachés et les cidres. La communauté des brasseurs s'est réunie et a mis au point une nouvelle norme moderne sur la bière, laquelle facilitera l'innovation et améliorera la compétitivité des brasseurs canadiens. Le gouvernement fédéral doit mener à terme le processus de modification de la norme sur la bière qu'il a amorcé, et il doit en faire une priorité.

Nous aimerions avoir l'occasion de témoigner devant le Comité pour parler plus en détail des deux mesures que le gouvernement fédéral peut prendre pour aider les brasseurs canadiens à poursuivre le développement de leurs activités, à innover et à contribuer ainsi à la croissance de l'économie canadienne.

<b>MEMBRES DE BIÈRE CANADA</b>		
Alley Kat Brewing Company Brasserie Bierbrier Inc. Brick Brewing Co. Limited Calabogie Brewing Company Cassel Brewery Company Drummond Brewing Company Ltd. Fort Garry/Russell Brewing Co. Garrison Brewing Co. Great Western Brewing Company Grimross Brewing Co. Howe Sound Brewing Co. Ltd. Kichesippi Beer Co. King of Springs Brewery Ltd.	Kwantlen Polytechnic University La Brasserie Labatt Limitée La brasserie Sleeman Lake of the Woods Brewing Co. Magnotta Brewery Mash Paddle Brewing Co. Molson Coors Canada Moosehead Breweries Limited Muskoka Brewery Inc. Nelson Brewing Company Ltd Niagara College Teaching Brewery Olds College Brewery Perth Brewery Company	Picaroons Traditional Ales Prince Edward Island Brewing Co. Pump House Brewery Quidi Vidi Brewing Company Red Truck Beer Company Rideau Valley Brewery Storm Brewing in NFLD Townsite Brewing Tree Brewing & Fireweed Brewing Vancouver Island Brewery Village Brewery Wellington County Brewery Inc. Yukon Brewing Co.